



Journal numérique

La relève de demain : une nouvelle vision d'une jeunesse engagée

Publié à 7 h - 2026-04-10



Layla Brown

Journaliste de l'IRIS, The Study



Thomas Boudreault

Journaliste de l'IRIS, École secondaire Camille-Lavoie

Alors que la démocratie autour du monde est fragile, l'implication politique des générations futures est une mesure impérative pour sa protection. Le projet de loi sur l'implication politique, présenté au Parlement des jeunes, vise à donner aux étudiants le pouvoir de devenir des citoyens et électeurs politiquement actifs par l'éducation et la sensibilisation.

Cette éducation, selon les élèves députés, prendra la forme d'une période hebdomadaire de 3 minutes, offerte obligatoirement dans toutes les écoles du Québec. La période informative sera offerte pour tout élève de la première année du primaire jusqu'à la quatrième année du secondaire. Son uniformité à travers la province sera assurée par Radio-Québec Éducation, car le cours sera le visionnement d'une capsule-vidéo « portant sur l'actualité locale, nationale et internationale ».

Nous avons mené une entrevue avec l'élève député représentant ce projet de loi, monsieur Ole Sweetnam, pour mieux comprendre son approche.

Quand nous lui avons demandé comment son projet planifiait la vérification de l'administration du contenu, considérant que celui-ci prévoit le visionnement des capsules obligatoirement dans la province, le député nous a répondu que Radio-Québec Éducation devra annuellement remettre un rapport au gouvernement déclarant tout l'information sur le visionnement au cours de l'année, en plus de travailler étroitement avec le ministre de l'Éducation pour s'assurer de l'application de la loi.

Nous avons également enquêté sur la maturité des élèves du primaire à comprendre les enjeux politiques, souvent très complexes, et si le sujet méritait d'enlever du temps à leurs cours principaux. Monsieur Sweetnam nous a répondu que les enfants peuvent bien comprendre des sujets difficiles quand l'information est présentée sous forme vulgarisée et que c'est l'approche pédagogique de plusieurs gouvernements autour du monde, notamment le gouvernement suédois. Il a défendu la pertinence du projet en nous expliquant que « pour un enfant, le petit geste de voter est une grande récompense ».

Le projet de loi insiste beaucoup sur son aspect non-partisan, tout comme sa nature informative et fiable. Quand nous avons interrogé monsieur Sweetnam au sujet du financement de Radio Québec Éducation, les mesures qui seraient prises pour assurer sa fiabilité et le respect de son caractère non-partisan, l'élève député a affirmé qu'ils prévoyaient un financement indépendant et direct par le gouvernement. Il a également exprimé une ouverture à la possibilité d'une équipe d'enquête au financement.

Afin d'assurer la fiabilité et l'aspect non-partisan des informations dans les capsules éducatives, monsieur Sweetnam nous a expliqué qu'il planifie un conseil administratif qui travaillerait avec le gouvernement. Radio-Québec, en recevant la subvention du gouvernement, serait tenu de veiller à ce que toute information incluse soit vérifiée et non-biaisée. Le conseil administratif doit lui aussi rester non partisan et, dans un cas de non-respect de cela, sera sanctionné.